

(1)

(N^o 170.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUIN 1879.

Crédits spéciaux au Ministère de l'Intérieur, à concurrence de
fr. 193,515 40 c.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre aux délibérations de la Chambre des Représentants un projet de loi tendant à allouer au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux montant à fr. 193,515 40 c.

Cette demande de crédit est justifiée par les notes produites à l'appui du projet de loi.

Le Ministre de l'Intérieur,
G. ROLIN-JAEQUEMYS.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux, savoir :

1° Bibliothèque royale. Douze mille francs (12,000 francs) pour l'acquisition des manuscrits délaissés par feu M. le professeur Altmeyer fr.	12,000 »
2° Bibliothèque royale. Onze mille francs (11,000 francs) pour payer les acquisitions faites en 1878 et à faire en 1879, en ventes publiques pour les collections de la Bibliothèque royale.	11,000 »
3° Bibliothèque royale. Quatre mille cinq cents francs (4,500 francs) destinés à meubler la nouvelle salle de lecture de la Bibliothèque royale	4,500 »
4° Musées royaux de peinture, etc. Six mille neuf cent quatre-vingt-onze francs cinquante centimes (6,991 fr. 50 c ^s) pour l'acquisition, pour les Musées de l'État, d'aquarelles et de dessins de feu le peintre Madou	6,991 50
5° Exposition de Philadelphie. Cinq mille vingt-huit francs quatre vingt-dix centimes (5,028 fr. 90 c ^s) pour couvrir des dépenses arriérées occasionnées par l'impression des rapports du jury belge de l'Exposition de Philadelphie	5,028 90

A REPORTER . . fr. 59,520 40

REPORT . . fr. 59,520 40

6° Exposition de Paris. Cent quinze mille francs (115,000 francs) pour des dépenses supplémentaires résultant de la participation de la Belgique à l'Exposition de Paris, en 1878.	115,000 »
7° Bourses de voyage pour visiter l'Exposition de Paris. Quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs (14,995 francs) pour le remboursement, à certaines communes, des avances de fonds qu'elles ont faites au nom de l'État à des artisans et à des ouvriers désignés pour visiter l'Exposition de Paris, en 1878.	14,995 »
8° Révision de la Pharmacopée officielle. Quatre mille francs (4,000 francs) pour mettre la Commission en mesure de terminer les travaux qui lui ont été confiés en 1872. . .	4,000 »
9° Administration provinciale du Hainaut. Vingt mille francs (20,000 francs) pour le renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	20,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . fr.	195,515 40
	<hr/>

ART. 2.

Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts par une émission de titres de la Dette publique; ils pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Donné à Laeken, le 16 juin 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(4)

NOTES EXPLICATIVES.

NOTE EXPLICATIVE N° 1.

Bibliothèque royale.

Le crédit de 12,000 francs est sollicité en vue de l'acquisition des manuscrits délaissés par feu M. Altmeyer.

A la suite d'un premier examen des manuscrits délaissés par feu M. Altmeyer et offerts en vente, par la famille du savant professeur pour les collections de l'État, une commission a été nommée à l'effet d'en apprécier la valeur.

Il résulte du rapport de cette commission que l'ensemble des travaux de M. Altmeyer est si considérable et si important, qu'on ne saurait hésiter à en faire l'acquisition.

Le relevé ci-après, bien qu'incomplet, donnera une idée de l'étendue et du développement de cette œuvre, qui comprend notamment :

1° Une description générale des Pays-Bas au XVI^e siècle, se divisant en deux livres.

Le premier, composé de quatre chapitres, comprenant plus de 400 pages d'écriture, qui formeraient autant de pages d'impression, traite de la description physique des habitants, des mœurs et des coutumes, des arts et lettres, de la religion, de la noblesse, du clergé, etc.

Le second, ayant huit chapitres, est intitulé : « Coup d'œil sur les diverses provinces des Pays-Bas au XVI^e siècle, » et compte environ 600 pages;

2° Un livre intitulé : « La réforme et la renaissance aux Pays-Bas. » Il se divise en dix-sept chapitres, comprenant 1,800 pages;

3° Charles-Quint et la réforme aux Pays-Bas, partagé en vingt-trois chapitres, fournissant 2,200 pages;

4° Commencement du règne de Philippe II, divisé en quatorze chapitres, cotant environ 1,700 pages. L'histoire est conduite jusqu'en 1565.

Toutes ces parties sont complètement achevées, et représentent la valeur de 11 volumes in-12 ou de 5 volumes in-8° compacte, embrassant la période la plus intéressante de notre histoire du XVI^e siècle : le tableau de la prospérité du pays, les causes et les commencements de la lutte contre l'Espagne.

Outre le travail qui précède, la collection des manuscrits de M. Altmeyer

comprend encore nombre de documents pouvant donner la matière de trois volumes. On y retrouve notamment les cours donnés par le savant professeur; des brouillons de divers travaux sur le concile de Trente, la révolution française; de volumineuses parties de documents copiés aux Archives générales du royaume ou ailleurs comportant nombre de fardes importantes.

La Législature estimera sans doute avec le Gouvernement que ce labeur de toute une vie ne doit pas être perdu et qu'il est digne du pays de sauver, dans l'intérêt de la science, l'œuvre d'un travailleur qui a consacré toute son existence à la recherche des sources de notre histoire nationale.

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

Bibliothèque royale.

La somme de 11,000 francs est destinée à couvrir les frais d'acquisitions faites en 1878 et à faire en 1879, en ventes publiques, pour les collections de la Bibliothèque royale.

L'attention du Gouvernement ayant été appelée, en novembre dernier, sur les ventes des collections Boerner, à Leipzig, et Ellinckhausen, à Amsterdam, qui avaient pour la Bibliothèque royale une importance exceptionnelle, en ce sens qu'elles devaient permettre de combler des lacunes constatées depuis longtemps, il a été décidé, eu égard à cette circonstance, que le crédit figurant au Budget est calculé d'après les besoins ordinaires de chaque année et qu'il ne permet pas, en conséquence, des acquisitions extraordinaires, que l'administration se ferait représenter aux dites ventes, ainsi qu'à d'autres ventes également annoncées, à l'effet d'acquérir les œuvres importantes qui lui manquent, jusqu'à concurrence d'une somme de 7,000 francs.

Il semble inutile d'insister sur la nécessité de saisir ces occasions qui ne se représentent que de loin en loin et le Gouvernement ne doute pas que, comme précédemment, dans le cas de l'espèce, la Législature allouera le crédit sollicité.

Les acquisitions faites à la vente Ellinckhausen se sont élevées à fr. 4,199 70
 On a dépensé 190 »
 à la vente Boerner.

La section des manuscrits s'est enrichie aussi à la vente Cap, à Paris, d'environ 764 pièces qui ont coûté fr. 649 80 c^s.

806 pièces, onze fardes, dans lesquelles se trouvent un grand nombre de documents fort intéressants, un volume renfermant des brochures relatives au grand poète Tollens, des gravures et 18 lettres autographes dont quelques-

unes constituent des documents historiques des plus importants ont été acquis à la vente L. Veydt pour la somme de fr. 4,722 75 c^s.

Le montant de ces acquisitions s'élève à fr. 6,762 23 c^s, le reliquat de fr. 4,237 75 c^s sera employé en 1879.

NOTE EXPLICATIVE N^o 3.

Ameublement de la nouvelle salle de lecture de la Bibliothèque royale.

La nouvelle salle de lecture de la Bibliothèque royale nécessite le remaniement et l'accroissement du mobilier.

D'après le devis dressé par les fonctionnaires de l'administration des bâtiments civils, la dépense est évaluée à 4,500 francs, tant pour l'acquisition du mobilier nouveau que pour l'appropriation de l'ancien mobilier.

La nouvelle salle se trouve dans de bonnes conditions d'hygiène; le système de chauffage et de ventilation est combiné de la manière la plus favorable.

Elle pourra recevoir 103 lecteurs, soit environ $\frac{2}{3}$ de plus que l'ancienne salle.

En présence de cette grande amélioration qui répondra aux légitimes exigences du public, la Législature n'hésitera pas à allouer le crédit supplémentaire de 4,500 francs destiné à couvrir la dépense dont il s'agit.

NOTE EXPLICATIVE N^o 4.

Musées royaux de peinture et de sculpture.

On demande à la Législature un crédit supplémentaire de fr. 6,991 50 c^s pour payer les frais d'acquisition pour les musées de l'État d'aquarelles et de dessins de feu le peintre Madou.

La vente des œuvres délaissées par Madou n'a eu lieu qu'à la fin du mois de décembre 1878, alors que les allocations budgétaires étaient absorbées, soit par les dépenses faites et liquidées, soit par des engagements antérieurs à la date de cette vente.

Le Gouvernement a toutefois compris qu'il ne pouvait laisser échapper cette occasion unique d'acquérir certaines œuvres qui devaient donner une

idée complète du talent de l'artiste et combler ainsi une lacune constatée dans les collections de l'État. Quatre aquarelles et six dessins ont été acquis pour la somme relativement peu élevée de fr. 6,991 50 c^s.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

Lors de la demande des crédits spéciaux de 200,000 francs et de 50,000 francs alloués par les lois du 3 juillet 1875 et du 24 mai 1876, pour couvrir les dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition de Philadelphie, une somme de 9,500 francs avait été prévue pour les frais d'impression du catalogue et des rapports des jurés et délégués belges. (Voir *Documents parlementaires*, session de 1875-1876, n° 164.)

Les dépenses se sont élevées, en réalité, à fr. 18,931 42 c^s, qui se décomposent de la manière suivante :

Frais du catalogue	fr.	3,675 82
Frais des rapports		15,255 60

Sur laquelle somme il a été payé fr. 10,226 50 c^s jusqu'à concurrence des crédits disponibles. Il reste donc à payer de ce chef à l'imprimeur, une somme de fr. 8,028 90 c^s.

Il est à remarquer que la somme prévue pour cette dépense était tout à fait insuffisante. Les rapports très-intéressants publiés à cette occasion sont au nombre de 22.

On joint ici un relevé complet et détaillé des dépenses auxquelles a donné lieu la participation du Gouvernement à cette exposition.

État de situation du crédit de 250,000 francs, mis à la disposition de la commission belge de l'Exposition de Philadelphie.

LITTÉRAS.	LIBELLÉ DE L'ARTICLE.	SOMMES.	SOMMES DÉPENSÉES.
I.	Frais généraux de la commission. Secrétariat	14,000 *	15,400 *
»	Idem.	11,500 *	15,654 77
II.	Commissariat belge. — Personnel	25,000 »	27,598 58
»	Idem. Frais généraux.	20,000 »	11,772 80
III.	Transport des produits	12,000 »	16,461 92
IV.	Emballage et déballage	20,000 *	15,276 20
V.	Placement des produits. Service technique	14,500 *	15,208 50
»	Idem. Ouvriers	27,000 *	33,206 85
»	Idem. Matériel d'installation.	25,000 »	28,971 11
VI.	Services dépendant du commissariat. Inspecteur chef de service .	12,000 *	12,876 16
	Idem. Surveillants	25,000 *	24,470 50
VII.	Missions et voyages.	25,000 »	27,200 »
VIII.	Catalogue belge et rapports des jurés	0,500 *	5,075 82
IX.	Dépenses diverses et imprévues	0,500 *	15,235 60
	TOTAUX	250,000 *	255,028 00
	RESTE A PAYER	5,028 00

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

Dépenses générales relatives à l'Exposition de Paris.

La loi du 27 juillet 1877 a alloué un crédit de 870,000 francs pour la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Il résulte du tableau ci-annexé que dans le projet de Budget qu'elle avait soumis au Gouvernement avant la présentation à la Législature d'une demande de crédit, la commission belge, se basant sur les résultats des expositions internationales antérieures, avait évalué les dépenses à 985,000 francs.

Ces prévisions se sont réalisées : une somme supplémentaire de 115,000 francs est indispensable pour couvrir les frais de l'exposition.

L'indication détaillée des dépenses prouve que la commission belge s'est appliquée, avec un soin constant, à rester dans les limites des allocations et à réaliser toutes les économies compatibles avec le succès de l'œuvre qu'elle était chargée de mener à bonne fin. Sur plusieurs articles, de notables réductions ont pu être opérées ; il en est d'autres, au contraire, pour lesquels les crédits ont été insuffisants.

Le projet de Budget de la commission mentionnait pour la construction de la façade nationale une somme de 45,000 francs.

Ce chiffre, déterminant seulement le principe de la dépense, avait été fixé sans bases certaines, aucun plan n'ayant pu être préparé avant la demande de crédit. Dès le mois d'août 1877, alors que les plans remarquables élaborés par M. l'architecte Janlet eurent été approuvés, on acquit la certitude que la charge serait de 90,000 francs, au moins. La commission espérait à cette époque obtenir gratuitement des exposants tous les matériaux nécessaires à la construction. Il n'en fut pas ainsi : elle dut payer les cariatides, les pierres du haut de la tour, le balcon en bois, les portes, les fenêtres, etc. L'obligation de terminer les travaux dans un court délai, augmenta la dépense, qui s'éleva à fr. 109,644 08 c^s.

Après l'exposition, quand le moment fut venu de démolir cette façade et de renvoyer en Belgique les matériaux prêtés par certains exposants, la commission, sur l'avis conforme de M. le Ministre de l'Intérieur, proposa d'offrir au Gouvernement français cette construction. La proposition fut agréée et M. le Ministre de l'agriculture et du commerce à Paris accepta avec reconnaissance l'offre qui lui était faite. Ce don augmenta les charges de fr. 58,853 04 c^s, pour indemniser les exposants qui abandonnaient à prix réduits leurs matériaux. Toutefois, il importe de ne pas perdre de vue que la démolition du bâtiment et le transport des matériaux auraient occasionné une dépense estimée à 50,000 ou 55,000 francs.

La façade nationale a donc occasionné une dépense totale de 168,497 fr. 09 c^s. Certes, c'est là un sacrifice important, mais on peut affirmer qu'il a été fructueux et qu'il aura pour nous des conséquences favorables. La façade nationale a été l'un des principaux succès de la section belge ; ce monument a fait connaître et apprécier le talent de nos travailleurs et les excellentes qualités de nos matériaux de construction. Son maintien au Champ de Mars servira utilement dans l'avenir les intérêts de notre industrie.

Les dépenses des transports ont atteint la somme de fr. 157,240 35 c^s, au lieu de 110,000 francs, montant de l'évaluation primitive ; enfin, les frais de route et de séjour des membres du jury ont absorbé une somme de 116,240 francs, au lieu de 90,000 francs, inscrits au Budget.

On comprend que le coût des transports n'a pas pu être déterminé à l'avance d'une manière certaine.

Les industriels ont envoyé à Paris en 1878 des colis plus nombreux et plus pondéreux qu'ils ne l'avaient fait aux expositions antérieures.

En 1867, la Belgique n'avait eu à nommer que 47 jurés ; à Vienne, en 1873, 35 jurés, tandis qu'en 1878, elle fut appelée à désigner 59 jurés titu-

lares et suppléants, plus 34 jurés pour les concours temporaires de l'agriculture et de l'horticulture. Si cette représentation plus complète a entraîné des dépenses importantes, elle a contribué, dans une large mesure, à faire apprécier nos produits et récompenser nos industriels.

Au milieu d'une crise intense, la Belgique a affirmé, d'une manière éclatante, la variété, le mérite et la puissance de ses forces productives; elle n'aura à regretter ni les dépenses, ni les efforts qu'elle s'est imposés dans cette voie féconde.

ANNEXE :

	SOMMES proposées.	SOMMES allouées.	SOMMES dépensées.
I. — Secrétariat et administration supérieure :			
1 ^o Personnel. Traitement des employés temporaires ou permanents . . .	25,000	25,000	18,291 40
2 ^o Frais généraux d'administration. Frais de déplacement des membres de la commission belge, frais d'impression, fournitures de bureau, frais de correspondance, etc.	18,000	18,000	15,477 17
3 ^o Local de la commission. Loyer, mobilier, entretien	15,000	15,000	13,967 45
4 ^o Service du caissier comptable.	1,000	1,000	2,000 »
II. — Commissariat belge :			
1 ^o Personnel. Traitement ou indemnités au commissaire et à ses coopé- rateurs, traitement de commis, etc.	10,000	10,000	16,359 »
2 ^o Frais généraux d'administration, mobilier, fournitures de bureau, frais de correspondance, etc.	10,000	10,000	22,904 90
III. — Transport des produits :			
Expédition et réexpédition, etc.	125,000	110,000	155,992 65
IV. — Manutention des colis.			
Déballage et réemballage des objets, etc.	72,000	70,000	58,964 92
V. — Installation, classement et arrangement des objets dans le palais et ses dépendances :			
1 ^o Service technique. Traitements et frais de déplacement des ingénieurs, architectes et dessinateurs préposés à l'étude et à la distribution des emplacements, etc.	55,000	50,000	} 55,817 20
2 ^o Personnel inférieur et ouvriers attachés au même service	6,000	6,000	
3 ^o Façade nationale dans le palais à Paris. Intervention de la commission dans cette construction.	45,000	45,000	168,497 09

4° Matériel d'installation, de placement et d'arrangement des objets; intervention de la commission dans le coût des vitrines et étalages recommandés aux exposants.	160,000	»	160,000	»	} (1) 180,744 50
5° Matériel décoratif du compartiment belge et de ses annexes, frais d'appropriation, etc.	50,000	»	50,000	»	
6° Frais d'expositions préparatoires, pour les beaux-arts, l'agriculture, etc.	20,000	»	10,000	»	4,058 73
7° Expositions collectives. Intervention de la commission dans les frais d'expositions collectives.	50,000	»	40,000	»	8,408 11
8° Constructions supplémentaires à élever dans le parc	50,000	»	50,000	»	40,275 »
9° Dépenses relatives à l'exposition de tout ce qui concerne l'enseignement primaire, moyen et supérieur.	50,000	»	25,000	»	18,082 08

VI. — Services actif dans le palais et ses dépendances :

1° Inspecteurs ou chefs de service	15,000	»	15,000	»	} 57,825 44
2° Surveillants et ouvriers préposés à l'entretien et à la garde des objets.	50,000	»	50,000	»	
VII. — Jury, voyages, etc.	115,000	»	90,000	»	116,240 »
VIII. — Catalogue belge et rapports des jurés et délégués belges	50,000	»	50,000	»	(2) 52,575 68
IX. — Dépenses diverses et imprévues	55,000	»	12,000	»	14,522 68
TOTAUX	<u>985,000</u>	»	<u>870,000</u>	»	<u>985,000</u> »
Somme allouée par la loi du 27 juillet 1877				870,000	»
Somme dépensée				985,000	»
Déficit				<u>115,000</u>	»

(1) Les dépenses se sont élevées à fr. 237,801 20 c^t; mais les exposants sont intervenus pour une somme de fr. 57,056 70 c^t.
 (2) Cette somme comprend 20,000 francs pour la publication des rapports des membres du jury.

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

Bourses de voyage pour visiter l'Exposition universelle de Paris.

Le crédit alloué par la loi du 27 juillet 1877, pour les dépenses résultant de la participation de la Belgique à l'Exposition de Paris, a été augmenté de 40,000 francs par la loi du 28 août 1878, afin de permettre au Gouvernement d'accorder des bourses de voyage à des artisans et à des ouvriers d'élite, pendant la durée de l'Exposition.

Les communes et même certains industriels se sont imposé des sacrifices importants pour envoyer à Paris le plus grand nombre possible de travailleurs. Il est résulté de cette louable émulation que les demandes admissibles de subsides ont dépassé de 14,995 francs la somme prévue pour la dépense en question.

D'après le tableau ci-joint, le nombre des bourses s'est élevé à 1,003, représentant pour l'État une dépense de 54,995 francs et pour les fonds locaux, une dépense de 59,316 francs, au total 114,311 francs.

Le taux des bourses a été fixé à 120 francs au maximum par personne et les autorités locales ont eu à payer la moitié au moins des subventions. Des billets de parcours à prix réduits ont été mis à la disposition des excursionnistes.

Le Gouvernement a pensé répondre aux sentiments de la Législature en promettant à toutes les communes qui ont présenté des demandes régulières *avant le 10 septembre*, d'intervenir pour moitié dans les subsides. Afin de rendre les excursions possibles, les administrations communales ont fait aux boursiers l'avance de l'intégralité de la somme qui leur était attribuée.

La demande de crédit de 14,995 francs a pour objet de rembourser aux villes et communes de Bruxelles, de St-Josse-ten-Noode, de Molenbeek-St-Jean, de St-Gilles, de Bruges, de Liège, de Verviers, de Waremme les sommes qu'elles ont avancées pour les voyages d'artisans.

On peut affirmer que les excursions dont il s'agit ont produit d'excellents résultats, au point de vue de l'instruction technique de la classe ouvrière.

Le Département de l'Intérieur a reçu un grand nombre de rapports qui témoignent du zèle intelligent dont les boursiers ont fait preuve. — Plusieurs de ces rapports seront publiés, par extraits, dans les documents relatifs à l'exposition.

COMPTE-RENDU.

Bourses de voyage à des travailleurs d'élite pour visiter l'Exposition universelle de Paris en 1878.

COMMUNES	NOMBRE DE BOURSIERS.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FONDS		OBSERVATIONS.
		de l'État.	locaux.	

PROVINCE D'ANVERS.

Anvers	127	5,715	5,715
Boom	1	60	60
Lierre	8	480	480
Malines.	10	750	750
Turnhout.	13	650	700
TOTAUX.	165	7,655	7,705

PROVINCE DE BRABANT.

Anderlecht	10	600	600	
Braine-l'Alleud.	2	120	120	
Bruxelles	50	(¹) 3,000	3,000	(¹) Somme à payer.
Chastre-Villeroux.	1	60	60	
Corroy-le-Grand.	1	60	60	
Etterbeek.	5	180	240	
Genappe	3	300	300	
Hérent	1	60	60	
Ixelles	25	1,500	1,500	
Jandrain-Jandrenouille	2	120	120	
Laeken.	8	480	480	
Louvain.	24	1,440	2,350	
Molenbeek-Saint-Jean.	29	(²) 1,740	2,040	(²) Somme à payer.
Mont-Saint-Guibert.	1	60	60	
Nil-Saint-Vincent.	1	60	60	
Ottignies	1	60	60	
Perwez.	4	240	560	
Saint-Gilles	14	(³) 840	840	(³) Somme à payer.
Saint-Josse-ten-Noode.	31	(⁴) 1,860	1,940	(⁴) Somme à payer.
A REPORTER.	215	12,780	14,250	

COMMUNES.	NOMBRE DE BOURSIERS.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FONDS		OBSERVATIONS.
		de l'État	locaux.	

PROVINCE DE BRABANT (SUITE.)

REPORT.	215	12,780	14,250	
Tirlemont.	5	500	500	
Vilvorde	2	120	120	
Wavre	4	240	240	
Woluwe-Saint-Lambert . .	1	60	60	
Woluwe-Saint-Pierre . . .	2	120	120	
TOTAUX.	227	15,620	15,000	

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

Ardoye	2	120	150	
Bruges	9	540 (*)	600	Somme à payer.
Clercken	1	60	150	
Coolscamp	5	150	150	
Courtrai	9	540	540	
Hooglede	1	60	75	
Iseghem	4	240	240	
Lendelede.	1	60	60	
Lichtervelde.	1	60	75	
Moorslede.	1	60	75	
Poperinghe	1	60	60	
Reninghe.	1	60	150	
Roulers.	2	120	160	
Thielt	1	50	100	
Thourout	1	60	75	
Wacken	2	120	120	
Waereghem.	2	120	120	
Ypres	2	120	150	
TOTAUX.	44	2,600	3,050	

COMMUNES.	NOMBRE DE BOUSIERS.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FONDS		OBSERVATIONS.
		de l'État.	locaux.	

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

Alost.	8	480	600
Beveren.	5	500	600
Calcken.	1	60	60
Cruybeke.	3	180	560
Deynze.	4	240	240
Gand.	50	2,600	2,500
Gavre	2	120	120
Hamme.	1	60	80
Ledeberg.	4	240	240
Lierde-Saint-Martin.	1	60	60
Olsene	2	120	150
Oycke	2	120	120
Renaix	5	180	500
Ruppelmonde	2	120	120
TOTAUX.	88	4,880	5,550

PROVINCE DE HAINAUT.

Arquennes	1	60	60
Barbençon.	1	60	60
Biesmes-sous-Thuin.	1	60	60
Braine-le-Comte	2	120	200
Brye	1	60	60
Charleroi	60	3,600	3,600
Châtelet.	18	1,080	1,080
Châtelineau	7	420	420
Courcelles.	1	60	60
Écaussines-d'Enghien	2	120	240
Frasnes-lez-Buissenal	1	60	60
Jamioux	2	120	150
Jumet	5	500	500
A REPORTER.	102	6,120	6,550

COMMUNES.	NOMBRE DE BOURSIERS.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FONDS		OBSERVATIONS.
		de l'État.	locaux.	

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

REPORT. . .	102	6,120	6,350
Hainin	1	60	60
Henripont.	1	60	60
Houdeng-Aimeries	7	420	480
Lessines.	6	360	360
Leuze	6	360	360
Mons.	11	660	660
Montigny-le-Tilleul. . . .	6	360	360
Montigny-sur-Sambre. . . .	1	60	60
Pâturages.	6	360	360
Quaregnon	2	120	120
Petit-Rœulx-lez-Braine . . .	4	240	250
Senefte	1	60	60
Solre-sur-Sambre.	2	120	120
Tournai.	50	1,000	1,000
Villers-la-Tour.	1	60	60
Ville-Pommerœul.	1	60	60
Wagnelée	2	120	120
TOTAUX. . .	210	10,600	10,880

PROVINCE DE LIÈGE.

Andrimont	5	500	500
Angleur.	5	500	500
Aywaille	1	60	60
Beaufays	2	120	140
Ben-Ahin	2	120	120
Chênée	2	120	120
Chokier	1	60	60
A REPORTER. . .	18	1,080	1,100

COMMUNES.	NOMBRE DE BOURSIEES.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FOSDS		OBSERVATIONS.
		de l'État	locaux.	

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

REPORT.	18	1,080	1,100	
Dison.	4	240	400	
Fraipont	1	60	87	
Hodimont.	1	60	100	
Housse	1	60	60	
Huy	35	1,980	2,409	
Liège.	100	6,000 (¹)	6,000	(¹) Somme à payer.
Lincet.	1	60	60	
Limbourg.	2	120	120	
Louveigné.	1	60	75	
Melen	1	60	60	
Mons.	5	180	180	
Remicourt.	2	120	120	
Romsée.	1	50	50	
Saint-Séverin	1	60	100	
Saint-Nicolas	1	60	60	
Spa	5	300	500	
Verviers.	21	1,000 (²)	1,000	(²) Id.
Vinalmont.	2	120	120	
Vyle-Tharoul	1	50	50	
Waremmé.	5	180 (³)	180	(³) Id.
Wasseige	2	100	100	
Wegnez	1	60	60	
TOTAUX.	206	12,060	12,811	

PROVINCE DE LIMBOURG.

Hasselt	5	500	500
Tongres	5	180	180
TOTAUX.	8	480	480

COMMUNES.	NOMBRE DE BOURSIERS.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FONDS		OBSERVATIONS.
		de l'État.	locaux.	

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Arlon	5	500	500
Beausaint	1	60	60
Dampicourt	1	60	60
Ethe	1	60	100
Heinsch	1	60	60
Sélange	1	60	100
Saint-Léger	1	60	60
Virton	4	240	240
TOTAUX . . .	15	900	1,180

PROVINCE DE NAMUR.

Annevoie	5	180	180
Chevetogne	1	60	75
Couvin	5	300	500
Denée	1	60	70
Hamois	1	60	140
Lesves	1	60	75
Namur	17	700	1,100
Saint-Gérard	5	500	500
Sorinne	1	60	50
Thon Samson	1	60	60
Yves-Gomezée	4	240	240
Wierde	2	120	200
TOTAUX . . .	42	2,200	2,790

COMMUNES.	NOMBRE DE BOURSIERS.	SOMMES ALLOUÉES SUR LES FONDS		OBSERVATIONS.
		de l'État.	locaux.	

RÉCAPITULATION.

Anvers	105	7,055	7,705
Brabant	227	15,020	15,000
Flandre occidentale	44	2,800	3,050
Flandre orientale	88	4,880	5,530
Hainaut	210	10,600	10,880
Liège	206	12,060	12,811
Limbourg	8	480	480
Luxembourg	15	900	1,180
Namur	42	2,200	2,700
Totaux	1,005	54,995	59,516

Somme allouée par la loi du 28 août 1878 fr. 40,000 »

Somme liquidée 39,835 »

DISPONIBLE. fr. 165 »

Somme à liquider 15,160 »

DÉFICIT. fr. 14,995 »

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

Révision de la pharmacopée officielle.

Un premier crédit de 8,000 francs a été alloué par la loi du 10 mars 1873, et un second crédit de 5,000 francs par la loi du 28 décembre 1875 pour couvrir les dépenses occasionnées par les travaux de la Commission instituée à l'effet de reviser la pharmacopée officielle.

Un troisième et dernier crédit de 4,000 francs est nécessaire pour mettre la Commission à même de terminer le travail qui lui a été confié.

NOTE EXPLICATIVE N° 9.

Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial du Hainaut.

Le crédit de 20,000 francs qui est demandé à la Législature est destiné à pourvoir aux dépenses les plus urgentes de l'ameublement de l'hôtel provincial du Hainaut.

L'insuffisance et l'état de délabrement du mobilier de cet hôtel ont été dûment constatés. Ils sont tels qu'ils astreignent le Gouverneur à avoir recours à des locations pour approprier et meubler d'une manière convenable les pièces de son hôtel destinées aux réceptions officielles.

C'est pour parer à cette situation que le Gouvernement sollicite un crédit de 20,000 francs qui sera au moins nécessaire.